

**Lettre émise par la NERC
(version française)**

Le 13 février 2023

Chantal Mazza

Conseillère principale – Normes de fiabilité

Affaires réglementaires, coordonnateur de la fiabilité et analyse des encadrements

Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau

Tél. : 514 879-4100, poste 5499

www.hydroquebec.com

Chère Madame Mazza,

À titre d'administrateur du programme des lignes directrices sur la conformité de la NERC, je vous fais parvenir la présente lettre, à votre demande, afin de revenir sur des points essentiels dont nous avons discuté le vendredi 13 janvier 2023 concernant les Guides d'application. L'information qui suit est accessible au public sur la page Web de la NERC concernant les lignes directrices sur la conformité.

Les Guides d'application constituent l'un des deux éléments de la politique relative aux lignes directrices sur la conformité (*Compliance Guidance Policy*), approuvée par le Conseil d'administration de la NERC ; les guides des pratiques de surveillance de la conformité et d'application des normes (*CMEP Practice Guides*) constituent le deuxième de ces éléments. Le processus d'élaboration des Guides d'application permet aux entités visées de suggérer des exemples ou des démarches, approuvés par l'industrie et entérinés par l'ERO, qui illustrent comment ces entités peuvent se mettre en conformité avec une norme. Les exemples présentés dans les Guides d'application ne se veulent pas limitatifs, car il existe vraisemblablement d'autres moyens de mise en conformité. Le fait qu'un exemple soit entériné par l'ERO signifie par ailleurs que le personnel de l'ERO jugera favorablement l'application de ces exemples lors de ses activités de surveillance de la conformité. Les entités visées pourront donc s'appuyer sur un tel exemple et être raisonnablement assurées que les exigences de conformité seront respectées, sans toutefois perdre de vue que la détermination de la conformité dépend aussi de la réalité, des circonstances et des configurations de réseau. L'industrie élabore les Guides d'application par l'action d'organismes préqualifiés (*Pre-Qualified Organizations*) ou d'équipes de rédaction de norme (*Standard Drafting Teams*). Signalons enfin que l'élaboration d'un Guide d'application n'est pas obligatoire, non plus que son utilisation.

La NERC a créé certains outils pour encadrer l'élaboration des Guides d'application, notamment le document-cadre sur l'élaboration et l'évaluation des Guides d'application (*Implementation Guide Development and Review Aid*). Cet outil indique les pratiques essentielles à surveiller pendant l'élaboration d'un Guide d'application, notamment celles qui entraîneront un refus d'entérinement automatique ou un risque accru de refus d'entérinement. Dans la plupart des cas, un refus d'entérinement est largement attribuable au fait que les rédacteurs d'un Guide d'application n'ont pas utilisé cet outil. Une autre raison majeure qui explique certains refus récents est le fait que l'équipe de rédaction a intégré dans le Guide d'application d'anciens textes concernant les principes directeurs et les fondements techniques (*Guidelines and Technical Basis*) ou les justifications techniques (*Technical Rationale*) alors que leur contenu ne répond ni à la définition ni à la finalité du Guide d'application. Cela étant dit, le fait qu'un Guide d'application proposé ne soit pas entériné par l'ERO n'a aucun impact sur l'adoption de la ou des normes qu'il vise. De plus, dans leur examen des normes de fiabilité, les organismes gouvernementaux concernés doivent tenir compte de l'impact de celles-ci sur la fiabilité, indépendamment de ce qui figure dans le Guide d'application.

Comme je l'indique plus haut, l'information présentée ci-dessus est accessible au public sur la page Web de la NERC concernant les lignes directrices sur la conformité. N'hésitez pas à me revenir si vous souhaitez de plus amples éclaircissements.

Avec mes meilleures salutations,



Craig Struck
Vérificateur principal

c.c. M. Kiel Lyons, NERC
c.c. M. Hugo Perez, NERC